

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 mai 2020

Original : français

**Lettre datée du 1^{er} mai 2020, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la déclaration de la France en réaction à l'exposé de M. Dian Triansyah Djani, président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#), transmis au Conseil de sécurité par une lettre datée du 29 avril 2020 ([S/2020/347](#)) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Nicolas de Rivière



Annexe à la lettre datée du 1^{er} mai 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani de son exposé sur l'activité du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#). L'examen par le Conseil de sécurité de cette question se tient à un moment important puisque l'année 2020 est consacrée à l'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#), en amont de la renégociation du mandat du Comité qui se tiendra au printemps 2021.

La résolution [1540 \(2004\)](#) est un pilier du dispositif mondial de non-prolifération qui sous-tend tout notre système de sécurité collective. Par son adoption en 2004, le Conseil de sécurité avait fait de la menace de la prolifération et de l'usage des armes de destruction massive, en particulier par les acteurs non étatiques, une de ses priorités. Le Comité est l'architecte de l'action de tous les États qui contribuent à bâtir l'effort commun de lutte contre la prolifération de manière concrète. Je veux aussi rendre hommage au Groupe d'experts qui l'appuie, et dont le travail d'analyse et de sensibilisation est indispensable. En plus de 15 ans, le Comité et son Groupe d'experts ont très significativement contribué à l'amélioration des standards de lutte contre la prolifération partout dans le monde.

En 2020, le régime de non-prolifération continue d'être mis à l'épreuve. C'est pourquoi la raison d'être du Comité est plus que jamais d'actualité. La France est particulièrement préoccupée par la tendance continue à la prolifération de missiles, composants de missiles et technologies associées vers des acteurs non étatiques au Moyen-Orient, notamment vers les houthistes, comme confirmé par les rapports du Groupe d'experts sur le Yémen créé en application de la résolution [2140 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité. Il est clair que ceci fait peser une menace sur la sécurité régionale et au-delà et doit cesser immédiatement. Plus globalement, le transfert illicite de capacités de production de missiles capables d'emporter des armes de destruction massive vers des acteurs non étatiques constitue un phénomène aux répercussions graves et durables, qui doit être condamné et combattu.

Pour endiguer la prolifération, nous devons, plus que jamais, accroître notre mobilisation. L'examen complet de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#) nous donne l'occasion de mener une réflexion utile afin d'améliorer l'action du Comité pour contribuer à l'effort collectif. Je m'attarderai à cet égard sur quelques pistes d'action :

- Il est nécessaire d'avoir une réflexion sur le champ de la résolution, afin de voir notamment si les technologies émergentes rendent nécessaires d'élargir le travail du Comité à de nouvelles menaces ;
- Il serait très utile d'identifier les régions et thématiques sur lesquelles concentrer nos efforts pour renforcer la mise en œuvre effective de la résolution [1540 \(2004\)](#) ;
- Face à la prolifération, la coopération et l'assistance sont primordiales. La France, qui assure les fonctions de coordination du groupe de travail sur l'assistance, attache une importance particulière à ce sujet. L'assistance est plus utile quand elle est effectuée dans un cadre régional, sur la base des problèmes concrets auxquels les États font face. Nous proposons que le Comité propose des modèles de séminaires régionaux, fondés sur des exercices concrets et l'échange entre États confrontés aux mêmes problématiques ;
- Nous devons aussi réfléchir à la manière d'utiliser encore davantage les nombreuses compétences du Groupe d'experts, afin de mieux analyser les

menaces en matière de non-prolifération à destination des acteurs non étatiques et l'adéquation de la réponse de la communauté internationale.

Il appartient bien sûr à chaque État, à titre national, de calibrer ses efforts concrets de mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#). Nous pouvons tous faire mieux en matière de sécurisation des biens et matériels sensibles sur nos territoires, et renforcer les contrôles aux exportations, en particulier face aux risques d'instrumentalisation des technologies émergentes. Je pense aussi à la prévention et à la répression du financement de la prolifération. La France dispose d'un dispositif juridique national solide et unique en ce sens. Mon pays est aussi particulièrement impliqué dans la prévention des risques d'acquisition par des terroristes de matières nucléaires et radioactives sensibles.

Pour être efficace, nous devons aussi renforcer la coopération dans tous les autres forums et rechercher les synergies avec les enceintes confrontées aux mêmes enjeux à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation mondiale des douanes, ou encore les régimes multilatéraux de contrôle des exportations pour, notamment, éviter la duplication des efforts. Dans le domaine nucléaire, nous soutenons aussi les actions de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, dont nous accueillerons un atelier en 2021 à Paris, et du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes du Groupe des Sept (G7), que nous avons présidé en 2019. Lors de notre présidence du G7, nous avons également coordonné des démarches diplomatiques pour l'universalisation des conventions internationales de sécurité nucléaire, qui contribuent à l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#).

Préserver et renforcer le régime de non-prolifération sont des priorités de premier ordre pour la sécurité collective. La France restera pleinement engagée en ce sens, en soutenant et en contribuant activement aux activités du Comité, à l'examen complet de la mise en œuvre de la résolution et à la renégociation du mandat du Comité.